

Musée du Temps - Dons de M. POLAIN et de Mme GODRET

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée du Temps a gagné depuis son ouverture une notoriété qui suscite des dons intéressants pour le développement des collections.

Dans ce mouvement, deux dons sont remarquables : les sphères et l'horloge de Jacques POLAIN, les archives provenant de l'historien de l'horlogerie Edouard GÉLIS.

Don Jacques POLAIN,

Ce collectionneur belge, demeurant à Bruxelles, offre au Musée du Temps :

- une paire de sphères de la fin du XVIII^e siècle, attribuées à Delamarche, l'une selon le modèle de l'univers ptoléméen, l'autre selon le modèle galiléen. Ces sphères terrestres, en papier, bois et carton, sont probablement des objets de salon, avec une dimension pédagogique qui s'inscrit dans la lignée des efforts de vulgarisation de l'Encyclopédie Diderot,
- un planétaire de démonstration du milieu du XIX^e siècle, en laiton et ivoire.

L'entrée de ces deux premiers objets dans les collections du Musée du Temps vient à point pour officialiser un fonds «astronomie et représentation de l'univers», ouvert avec la sphère d'Antide Janvier, poursuivi par l'achat des globes Berthoud en 2003.

- une petite horloge à cylindre du début du XX^e siècle, en laiton.

Jacques POLAIN, important donateur privilégiant les musées français, exige que les objets soient exposés et qu'un acte notarié soit dressé. Il souhaite remettre lui-même son don à la Municipalité lors de son passage à Besançon en juillet prochain.

L'origine des collections données est connue : il s'agit d'achat en vente publique ou chez des antiquaires belges. Ces dons sont estimés à 20 000 €.

Don Edouard GÉLIS

La descendante et héritière d'Edouard GÉLIS, Mme Michèle GODRET, a offert au Musée les archives personnelles de son grand-oncle : photos, iconographies diverses, mais aussi notes de lecture, projet de publications, etc. Ce fond vient compléter la collection de gravures autour de l'horlogerie achetée dans les années 1950 à Edouard GÉLIS. Ce don est estimé à 12 000 €.

Les collections offertes n'entraînent pas de frais de restauration immédiats.

Les objets donnés par J. POLAIN peuvent être exposés en l'état.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les dons de M. POLAIN d'une valeur de 20 000 € et de Mme GODRET (archives Edouard GÉLIS) d'une valeur de 12 000 €,

- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les écritures budgétaires d'ordre constatant l'intégration des dons concernés dans le patrimoine de la Ville :

. 32 000 € en recettes au chapitre 041.01/10251.509 CS 20200

. 32 000 € en dépenses au chapitre 041.01/2161.509 CS 20200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.